

L'INFOLETTRE DU STTRC

11 DÉCEMBRE 2020

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

VOTRE PRÉSIDENT EN DIRECT

Comme vous le savez peut-être, nous avons pris l'habitude de faire des sessions de questions-réponses avec le président du STTRC, Pierre Tousignant, sur Facebook, lors de nos bureaux syndicaux. Nous avons manqué notre plus récent rendez-vous, simplement parce que nous sommes en train d'élaborer un modèle un peu différent, avec un accès Zoom. L'idée, c'est de rejoindre le plus grand nombre de membres. Nous faisons quelques tests et nous espérons pouvoir tenter cette méthode bientôt. Premier essai lundi ! Vous recevrez un lien par courriel.

RCI: la voix de Radio-Canada à l'étranger deviendra un service de traduction

Comment peut-on espérer maintenir la production d'information faite en fonction d'un auditoire en bonne partie étranger si on se contente pour l'essentiel de traduire en plusieurs langues des textes produits par les réseaux français et anglais? Actuellement, il y a 15 présentateurs-réalisateurs (ils ont un statut comparable au secrétaire de rédaction régional) qui préparent quotidiennement 45 bulletins en 5 langues. Après le premier avril, il ne restera que 8 journalistes qui traduiront en 7 langues et feront un balado par semaine. Parmi eux, 3 journalistes de terrain (à Montréal seulement?). Depuis 2012, Radio-Canada a ignoré RCI. Pendant que les ressources web étaient décuplées au réseaux anglais et français, RCI produisait avec sensiblement les mêmes outils et les mêmes ressources. Huit ans aux soins palliatifs pour en arriver aux annonces de la semaine dernière. Au lieu de chercher à mettre en valeur le travail de ces journalistes de talent, dont les reportages ont été maintes fois repris par des médias étrangers, on les a laissés dans un coin, avec une technologie qui a peu évolué. Radio-Canada doit reculer et leur redonner de justes moyens pour maintenir cette voix originale du Canada à l'étranger.

À voir en page 2

- Tandem
- RCI: la voix de Radio-Canada à l'étranger deviendra un service de traduction
- Parce que vous avez le droit de refuser de travailler

Harcèlement au travail

C'est un phénomène qui se produit dans tous les milieux de travail, y compris à Radio-Canada. Récemment, la CSN a organisé une conférence en ligne pour outiller les syndicats face à ces comportements. Rappelons d'abord que la loi sur les normes du travail garantit un milieu de travail exempt de harcèlement. Qu'est-ce qui constitue du harcèlement psychologique ou sexuel au travail ? Il y a cinq critères: conduite vexatoire, caractère répétitif, effet nocif qui doit se perpétuer, acte hostile ou non désiré, atteinte à l'intégrité. La CSN va d'ailleurs lancer une campagne et fournir une trousse d'intervention. Entretemps, le STTRC tente d'inciter l'employeur à intervenir lorsqu'il y a des situations tendues. Ce que nous vous suggérons, si vous estimez être victime de harcèlement : tout noter. Une situation bien documentée facilitera l'enquête s'il y a lieu. Et la prise de notes est une façon de réagir, de se prouver qu'on n'est pas fou, qu'il y a bien quelque chose qui cloche avec quelqu'un ou quelque chose. Des questions ? N'hésitez pas à contacter votre délégué(e).

PARCE QUE VOUS AVEZ LE DROIT DE REFUSER DE TRAVAILLER

Tout commence avec un accident de travail, pour une membre dans une station régionale qui travaille en régie. En faisant une communication avec un journaliste, le son explose dans ses oreilles, ce qui cause des problèmes temporaires d'audition. En fait, le choc a été tel que la mâchoire de la membre a été affectée. Un spécialiste la retire du travail pour trois semaines. À son retour, l'employeur n'avait rien fait pour éviter qu'un tel événement ne se reproduise - ce qui a notamment causé de l'inquiétude chez d'autres membres qui travaillent en régie. Quelques jours avant un quart de travail, la membre a insisté, à plusieurs reprises, pour que des mesures soient prises. Devant le refus de l'employeur de corriger la situation, la membre a exercé son droit de refus comme le prévoit le code du travail. Son refus a été signifié le vendredi après-midi vers 14h30. À 15h30, deux personnes des ressources humaines et un cadre de Montréal, en plus de la gestionnaire l'ont convoquée. Des mesures ont été mises en place pour contourner le problème, et des atténuateurs de son ont été installés. Morale de l'histoire ? Exercer un droit de refus fonctionne, n'hésitez pas à vous en prévaloir quand vous sentez qu'il y a des risques pour votre santé ou sécurité au travail.

TANDEM

L'opposition à Tandem, une initiative commerciale de Radio-Canada prend de l'ampleur. Une pétition signée par plus de 500 personnes, dont des membres de notre syndicat, une lettre ouverte au ministre du Patrimoine d'ex-dirigeants et d'ex-journalistes de Radio-Canada, des interventions auprès de la direction et une page Facebook sont les principaux moyens utilisés pour signifier cette opposition. Ces derniers soutiennent que c'est la crédibilité de Radio-Canada qui est en cause et que cela va au-delà des questions d'éthique et de déontologie. Ses défenseurs répliquent que les revenus de Tandem vont payer les reportages des émissions d'affaires publiques, que Radio-Canada le faisait déjà, en moins organisé, et que tous les médias le font. Quelques questions: Y a-t-il une limite pour un média public dans les moyens qu'il utilise pour générer des revenus? La confusion des genres et la désinformation sont des problèmes bien réels, surtout sur les plateformes numériques. C'est justement le terrain de jeu de Tandem, hasard? Tandem et la présence de publicité à Radio-Canada ne devraient-ils pas être traités distinctement? Les revenus publicitaires à la SRC sont là depuis toujours, pourquoi devoir s'en priver? Ne faudrait-il pas insister d'abord sur un financement public adéquat, stable et pluriannuel qui garantisse le respect du mandat de Radio-Canada?